

Contre l'austérité imposée en 2025 et 2026, d'autres politiques budgétaires sont possibles

Une analyse des dépenses publiques met en évidence que le déficit des comptes publics tient non à une explosion des dépenses, mais à un manque assumé de recettes, qui grève notamment le financement des services publics. Loin de recourir à une politique d'austérité, c'est d'une reconquête de recettes dont le budget a besoin.

Par **MICHÈLE ARTAUD** et **HERVÉ CHRISTOFOL**,
corresponsables du secteur Service public

Dans le projet de loi relatif au règlement des comptes publics de l'année 2024 (projet de loi rejeté le 23 juin par l'Assemblée nationale et le Sénat, qui ont désapprouvé la gestion des comptes par le gouvernement¹), le déficit des comptes publics 2024 est présenté comme relevant principalement du budget de l'État et dans une moindre mesure des collectivités locales et de la Sécurité sociale. En effet, en 2024, les comptes de l'État étaient en déficit de 152,3 milliards d'euros (Mds€), mais avec seulement 16,7 Mds€ de déficit de la part des administrations publiques locales et même un excédent de 1,4 Md€ de l'administration de la sécurité sociale.

DÉPENSE PUBLIQUE STABLE

Ce déficit n'est pas dû à une croissance incontrôlée des dépenses des administrations publiques, mais à une baisse sans précédent depuis dix ans des recettes publiques.

Entre 2017 et 2023, la dépense publique en part de produit intérieur brut (PIB) est restée stable (- 0,7 point), tandis que ce sont les recettes publiques qui ont fortement diminué (- 2,8 points de PIB). L'association Attac, l'Observatoire de la justice fiscale et le Comité pour l'abolition des dettes illégitimes ont publié, en mars, un rapport intitulé « La dette de l'injustice fiscale », qui récapitule la nature et le volume des baisses d'impôt des gouvernements d'Emmanuel Macron² :

- la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune et son remplacement par l'impôt sur la fortune immobilière (4 Mds€ par an) ;
- la suppression de l'imposition progressive sur les revenus mobiliers et l'instauration du prélèvement forfaitaire unique « flat tax » (1,8 Md€ par an) ;
- la baisse du taux nominal de l'impôt sur les sociétés (10 Mds€ par an) ;
- la baisse des impôts dits « de production » (10 Mds€ par an) ;
- la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales (24 Mds€ par an) ;
- la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et sa compensation sur

le budget de l'État (18 Mds€ par an) ;

- la suppression de la contribution à l'audiovisuel public (3,2 Mds€ par an) ;
- l'allègement de cotisations sociales sur les heures supplémentaires (2 Mds€ par an) ;
- la substitution de cotisations sociales salariales par la CSG (1,6 Md€ par an).

Sans oublier les niches sociales (exonération de cotisation sociales, que la Cour des comptes estime à 90 Mds€), ainsi que les niches fiscales (80 Mds€ par an³), dont la plus importante, le crédit d'impôt recherche, atteint 7,7 Mds€ en 2024, soit 1 Md€ de plus qu'en 2017.

AGGRAVATION DES INÉGALITÉS SOCIALES

Ce manque de recettes creuse les inégalités sociales. Plutôt que de les aggraver en baissant les dépenses publiques, qui notamment financent les services publics, il est nécessaire de (re)trouver des recettes. Ainsi, l'association Attac France avance quelques propositions pour recouvrer 60 Mds€⁴ dès 2026 :

- imposer l'ensemble des superprofits (+ 10 Mds€) ;
- instaurer une taxation unitaire des multinationales pour neutraliser l'évasion fiscale (+ 18 Mds€) ;
- instaurer un véritable impôt sur la fortune, à assiette large (10 Mds€) ;
- mieux imposer la transmission des gros patrimoines (+ 5 Mds€) ;
- rétablir l'imposition progressive des revenus financiers (2 Mds€) ;
- engager une revue des niches fiscales et sociales (15 Mds€).

Au lieu de s'appliquer une politique de restriction des dépenses publiques délétère, c'est une politique de reconquête de recettes qu'il faut défendre pour réduire le déficit public et les inégalités. ■



Ce déficit est dû à une baisse sans précédent des recettes publiques.

1. Projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024 : www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers_/DLR5L17N51919?etape=17-AN1-DEPOT.
2. En tout, depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, les baisses d'impôts et de prélèvements représentent, en cumul, au moins 308,62 Mds€ de manque à gagner pour les finances publiques : france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/rapport-la-dette-de-l-injustice-fiscale.
3. www.vie-publique.fr/en-bref/293910-budget-le-cout-des-niches-fiscales-evalue-813-milliards.
4. france.attac.org/nos-publications/petits-guides/article/petit-guide-superprofits-ultra-riches-mega-injustices.